

Ville de Marignane

DÉCISION DU MAIRE

N° : **23D008**

DOMAINE : 3.1 Acquisitions

Objet : **Acquisition par voie de préemption d'un droit au bail**

COMMERCE – Enseigne «BAR DU CENTRE» situé 1, Place de la République - MARIGNANE

Le Maire,

Vu les articles L.2122-22, L.2122-23, L.1311-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L.214-1 et suivants et R.214-1 et suivants du Code de l'Urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°21051002 du 10 mai 2021 portant délégations d'attributions du conseil municipal au maire ;

Vu la délibération n° 168 du Conseil Municipal en date du 30 avril 2014 instaurant le Droit de Préemption sur les fonds de commerce, fonds artisanaux, les baux commerciaux et les terrains faisant l'objet de projets d'aménagement commercial ;

Vu la Déclaration de cession du droit au bail, notifiée par Maître Nathalie VASCHETTO avocate à Marseille et reçue en Mairie, le 14 décembre 2022, enregistrée par le service instructeur sous le numéro 001, relative à la cession du droit au bail du BAR DU CENTRE représentée par Monsieur Calogéro VETERO, Monsieur Alexandre MARAFICO venant aux droits de Monsieur Jean Claude MARAFICO, décédé, Monsieur Eric MARTIN venant aux droits de Madame Jacqueline MARTIN, décédée, désignée ci-dessous :

Bar, débit de boissons - Enseigne « BAR DU CENTRE »

ADRESSE : 1, Place de la République

PRIX DE VENTE : 40 000 €

CONSIDERANT que cette action s'intègre dans une démarche de maîtrise foncière de la commune,

CONSIDERANT qu'il convient de préserver et maintenir la diversité commerciale et artisanale sur ce secteur.

CONSIDERANT que la saisine du Service des Domaines n'est pas requise en raison du montant de la vente inférieure au seuil de consultation (article L1311-10 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales).

DÉCIDE :

- **DE PRÉEMPTER** le droit au bail appartenant à Monsieur Calogéro VETERO, Monsieur Alexandre MARAFICO venant aux droits de Monsieur Jean Claude MARAFICO, décédé, Monsieur Eric MARTIN

Hôtel de Ville • C.S.40022 • 13729 MARIGNANE CEDEX



venant aux droits de Madame Jacqueline MARTIN, décédée Enseigne « BAR DU CENTRE » 1, Place de la République - MARIGNANE, au prix de 40 000 € (Quarante mille euros) figurant dans la déclaration de cession.

- **CHARGE** la SELAS Notaires Marignane Métropole Marseille de la rédaction de l'acte de cession.
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tout document afférent.
- **DIT** que le financement est prévu au budget de l'exercice en cours à l'imputation budgétaire suivante : Chapitre 21 – Article 2138 – Fonction 824

Fait à Marignane, le **24 JAN. 2023**

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

**Le Maire,
Éric LE DISSÈS**

